



2 février 2005

C 3/2005

Communication au Conseil communal

(Séance du 9 mars 2005)

Vignes communales

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Municipalité a été approchée par M. Ferraris, propriétaire de vignes situées dans la zone du vignoble communal du Prieuré, qui est à la recherche d'un nouveau locataire.

Cette parcelle, d'une surface de 4'192 m² se décompose en deux parties bien distinctes autour du bâtiment de M. Ferraris. Par sa situation privilégiée, ce vignoble bien exposé, entouré par le vignoble communal, s'intègre tout naturellement dans le paysage.

La Municipalité, dans une logique commerciale fondée, a répondu favorablement à cette demande. En partant de l'idée que la palette des produits vendus à la clientèle de la cave, souffre de l'absence d'un vin rosé. Ce genre de spécialité est très recherché par les amateurs.

La location annuelle, basée sur les tarifs officiels de la région, s'élèvera à Fr. 2'725.--. Par la facilité d'accès et la proximité des lieux, les charges liées aux frais de personnel, ne seront pas augmentées. De plus, les achats de fournitures de plants de cépages rouges et du matériel nécessaire seront pris en charge par le propriétaire.

La Municipalité est persuadée, en élargissant la gamme des vins communaux, que la dynamique de la progression des ventes, qui s'est déjà fait sentir en 2004, s'accentuera encore. A titre d'information, le chiffre d'affaires brut 2004 a enregistré un montant de Fr. 289'000.-- présentant une augmentation par rapport au budget prévisible d'environ Fr. 54'000.-- brut. Les stocks des différents vins étaient quasiment entièrement écoulés à la fin de l'année dernière. Comme déjà annoncé à la sous-commission de gestion, les efforts promotionnels visant à augmenter encore les ventes vont être accentués afin d'améliorer le résultat comptable et tendre à son équilibre.

Nous remercions Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre note de ce qui précède.